

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Le tableau indique-t-il la solde des membres du corps auxiliaire féminin de l'Armée?

L'hon. M. RALSTON: Je ne crois pas mais je verrai à me procurer ce renseignement. Comme le sait l'honorable député, les membres de ce service reçoivent 80 p. 100 de la solde des hommes.

L'honorable député de Yorkton (M. Castleden) a posé une question sur les hôpitaux militaires canadiens. Il a demandé combien de malades étaient hospitalisées sous le régime de l'armée et de quels moyens nous disposions pour en accroître le nombre. Avec le consentement du comité, je consignerai au hansard une liste des hôpitaux militaires du Canada. Cette liste n'indique pas le nombre de lits. Je puis dire au comité cependant que nous disposons en tout d'environ 12,000 lits.

L'hon. M. HANSON: C'est une proportion d'environ 5 p. 100.

L'hon. M. RALSTON: Une proportion d'environ 6 p. 100.

M. CASTLEDEN: C'est à l'exclusion de ceux qui possède le ministère des Pensions et de la Santé nationale, n'est-ce pas?

L'hon. M. RALSTON: Oui. Qu'on remarque bien l'alinéa dont je donne lecture à l'instant:

On a entrepris récemment des enquêtes dans divers camps et centres d'instruction militaire au Canada afin de déterminer les endroits où l'on pourrait le plus avantageusement trouver de l'espace pour les lits d'hôpitaux advenant le cas où nos ressources actuelles deviendraient insuffisantes. Les cinq centres de réadaptation des blessés peuvent être facilement et promptement transformés en hôpitaux si la chose devient nécessaire et les soldats qui s'y trouvent peuvent être dirigés sur d'autres endroits que l'on pourra aménager. Il est possible de rendre disponibles suffisamment de moyens d'hospitalisation pour faire face à tout besoin en perspective.

Voici une réponse détaillée à la question de l'honorable député de Yorkton. Si le comité y consent à l'unanimité, je la consignerai au hansard.

#### A—Hôpitaux de camps

District militaire—Hôpitaux militaires de:

- D.M. n° 1—Kitchener, Woodstock, Chatham, Ipperwash.
- D.M. n° 2—Niagara, Camp-Borden, Brantford, North-Bay, Newmarket, Brampton, Orillia, Simcoe.
- D.M. n° 3—Barriefield, Petawawa, Brockville, Cornwall, Peterborough.
- D.M. n° 4—Saint-Jean, Longueuil, Farnham, Joliette, Sherbrooke, Saint-Jérôme, Sorel.
- D.M. n° 5—Valcartier.
- D.M. n° 6—Aldershot, Sydney, Debert, Mulgrave, Shelburne, Yarmouth, New-Glasgow, Charlottetown, Dartmouth.
- D.M. n° 7—Sussex, Edmonton, Utopia.

[L'hon. M. Ralston.]

D.M. n° 10—Brandon, Camp-Shelo.  
Région du Pacifique—Nanaimo, Vernon, Gordon-Head, Prince-George, Chilliwack, Alberni, Terrace.

D.M. n° 12—Dundurn, Prince-Albert, Maple-Creek.

D.M. n° 13—Calgary, Red-Deer, Camrose, Peace-River, Suffield, Wetaskiwin, Vermilion.

#### B—Hôpitaux de camps d'internement

D.M. n° 2—Camp d'internement n° 20, Camp d'internement n° 23.

D.M. n° 3—Camp d'internement n° 30, Camp nement n° 133.

D.M. n° 4—Camp d'internement n° 42.

D.M. n° 7—Camp d'internement n° 70.

D.M. n° 10—Camp d'internement n° 101.

D.M. n° 13—Camp d'internement n° 130, Camp d'internement n° 132, Camp d'internement n° 133.

#### C—Centre de rééducation des blessés

Centre de rééducation des blessés n° 1.

Centre de rééducation des blessés n° 2.

Centre de rééducation des blessés n° 3.

Centre de rééducation des blessés n° 4.

Centre de rééducation des blessés n° 5.

#### D—Hôpitaux militaires ne relevant pas de camps

D.M. n° 1—London.

D.M. n° 2—Hamilton, Chorley-Park.

D.M. n° 3—Kingston, Rideau.

D.M. n° 4—Montréal.

D.M. n° 5—Québec, Arvida.

D.M. n° 6—Halifax.

D.M. n° 7—St. James, Gaspé, Fredericton.

D.M. n° 10—Fort Osborne.

Région du Pacifique—Vancouver, Victoria,

Prince-Rupert, York-Island.

D.M. n° 12—Regina, Saskatoon.

D.M. n° 13—Edmonton.

#### E—Possibilités d'augmenter le nombre de lits

On a commencé un relevé de divers camps et centres d'instruction au Canada en vue d'établir où il conviendrait le mieux d'ajouter des lits au cas où l'espace actuellement disponible deviendrait encombré. En cas de besoin, il serait facile de transformer rapidement en hôpitaux les cinq centres de rééducation des blessés, en voie d'aménagement, après avoir transporté dans d'autres locaux disponibles les blessés qui s'y trouveraient. On dispose ainsi de suffisamment de lits pour faire face aux besoins susceptibles de se présenter.

Il s'agit là sans doute de places dans les hôpitaux pour les membres de l'armée. Quant à ceux qui sont libérés, ces places sont fournies par le ministère des Pensions et de la Santé nationale.

M. CASTLEDEN: Je remercie le ministre de sa réponse.

L'hon. M. RALSTON: L'honorable député d'Yorkton a signalé une autre question; si j'en parle dans le moment, c'est uniquement parce qu'elle a éveillé la curiosité publique et que je ne veux pas que le compte rendu demeure tel quel, sans révéler la vérité. Il s'agissait d'un homme qui a été poursuivi à Montréal parce qu'il portait l'uniforme.

L'hon. M. HANSON: Il s'est présenté un cas semblable à Halifax, n'est-ce pas?